



## **Déclaration des Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur l'éradication de l'Apatridie**

**Nous**, Etats Membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), conformément à la conférence régionale tenue à Kinshasa les 27 et 28 juin 2017 sur l'apatridie, dans le cadre de la campagne mondiale #IBELONG lancée par le HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 ;

**Considérant** le fait que des millions de personnes dans le monde, dont des milliers dans les États membres de la CIRGL, sont apatrides, de nationalité indéterminée ou à risque d'apatridie ; ce qui entrave la jouissance de l'ensemble de leurs droits humains énumérés dans d'autres instruments, dont la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

**Rappelant** que le droit à la nationalité est un droit fondamental reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et d'autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme dont les Etats Membres de la CIRGL sont signataires, tels que la Charte Africaine des Droits et Bien-être de l'Enfant ;

**Soulignant** l'importance des principes d'égalité et de non-discrimination, concernant la transmission de la nationalité au conjoint et à l'enfant;

**Vu** le Mandat du HCR conféré par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la prévention, la réduction de l'apatridie et la protection des apatrides;

**Exprimant** notre soutien à la campagne mondiale #IBELONG du HCR pour l'éradication de l'apatridie d'ici 2024 ;

**Nous référant** à la Déclaration de la Troisième Conférence des Ministres Africains en Charge de l'enregistrement des faits d'Etat Civil qui ont réaffirmé l'engagement des Etats à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil ;

**Notant** de l'adhésion de certains Etats Membres de la CIRGL à la Convention de 1954 relative au Statut des Apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatrides ;

**Nous félicitant** des engagements pris par les Etats Membres de la CIRGL à travers la Déclaration de Dar-Es-Salaam sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs, pour « Adopter une approche régionale commune en vue de la ratification et la mise en œuvre des Conventions de l'ONU sur l'Apatridie, harmoniser les législations et normes nationales y relatives et fournir aux réfugiés et aux déplacés des documents d'identité qui leur permettent d'avoir accès aux services de base et de jouir de leurs droits » ;

**Nous réjouisant** des initiatives de l'UA pour l'adoption d'une Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie ;

**Conscients** de la nécessité d'apporter une assistance et d'assurer une protection aux apatrides, de la recherche de solutions durables en collaboration avec les Etats Membres de la CIRGL, de l'appui du HCR pour aborder les causes profondes de l'apatridie élaborer des législations nationales conformes au droit international ; et,

**Convaincus** du fait que la jouissance du droit à la nationalité contribue à la paix et à la sécurité ainsi qu'au développement économique et social dans les pays de la région ;

**Déclarons** ce qui suit :

1. **Réaffirmons** l'engagement des Etats Membres de la CIRGL à mettre fin à l'apatridie dans nos Etats respectifs d'ici 2024 conformément aux objectifs de la campagne mondiale #IBelong du HCR pour l'éradication de l'apatridie;
2. **Encourageons** les Etats Membres de la CIRGL qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatrides ;
3. **Invitons et appelons** tous les Etats Membres de la CIRGL, avec le soutien du HCR, à réviser leurs législations sur la nationalité et à les rendre conformes aux Conventions précitées ;

*[Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like HCU, DAN, LON, CIRGL, TAG, and others.]*

4. **Réaffirmons** notre engagement à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, et à assurer aux femmes et aux hommes des droits égaux en matière d'acquisition, de changement et de conservation de leur nationalité, ainsi que de transmission de la nationalité à leurs enfants et conjoints ;
5. **Nous engageons** à prévenir et à réduire l'apatridie, notamment par la révision des cadres normatif et institutionnel liés à la nationalité afin d'y intégrer des garanties appropriées contre l'apatridie, notamment la garantie que chaque enfant acquiert une nationalité dès la naissance et que tous les enfants trouvés obtiennent la nationalité du pays dans lequel ils sont trouvés ;
6. **Soulignons** l'importance et l'urgence d'obtenir des informations fiables sur le nombre et le profil des apatrides dans les Etats Membres de la CIRGL afin d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies adaptées pour aborder ce problème. A cet égard, nous exhortons les instituts de recherche et les universités à s'y impliquer activement et la communauté internationale, en particulier le HCR, à soutenir nos efforts ;
7. **Réaffirmons** notre engagement à réduire les risques d'apatridie à travers l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil, et en particulier, à garantir que chaque enfant soit enregistré immédiatement après sa naissance, et que les procédures d'enregistrement tardif des naissances soient accessibles à toutes les personnes dont la naissance n'aurait pas encore été enregistrée sur le territoire ;
8. **Nous engageons** à garantir l'obtention de la preuve de leur nationalité à toutes les personnes ayant droit à la nationalité en vertu de nos législations nationales ;
9. **Soutenons et exhortons** l'Union Africaine à adopter un Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatifs au droit à la nationalité et à l'éradication de l'Apatridie en Afrique;
10. **Convenons** de désigner un point focal au sein des Gouvernements de chaque Etat Membre de la CIRGL sur les questions d'apatridie et de nous

*[Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including names like 'Jha', 'TAA', and 'LTA']*


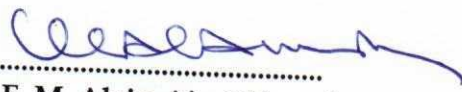

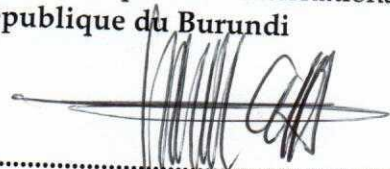
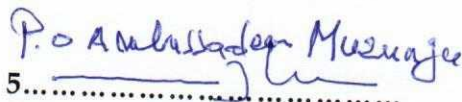
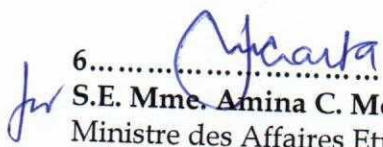
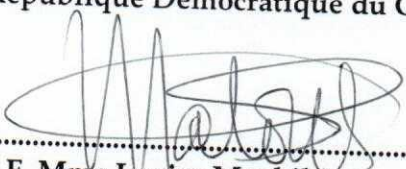


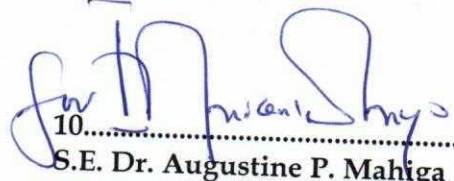

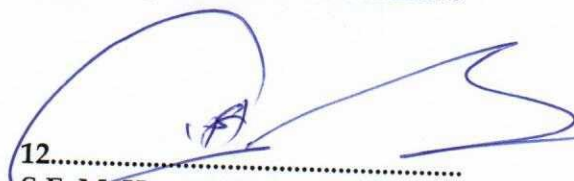
réunir régulièrement sous les auspices de la CIRGL, en collaboration avec le HCR, pour procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des engagements de cette déclaration ; et,

11. **Nous engageons** à concevoir et mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre l'apatridie, conformément au Plan d'action régional de la CIRGL et de la campagne mondiale #IBelong du HCR pour l'éradication de l'apatridie.

*[Handwritten signatures in blue ink]*

*[Handwritten signatures in blue ink]*

Fait à Brazzaville, 16 octobre 2017

1.   
S.E. M. Manuel DOMINGOS AUGUSTO  
Ministre des Relations Extérieures  
République de l'Angola
2.   
S. E. M. Alain-Aimé Nyamitwe  
Ministre des Relations Extérieures  
et de la Coopération Internationale  
République du Burundi
3.   
S.E. M. Charles Arnel Doubane  
Ministre des Affaires Etrangères  
et des Centrafricains à l'Etranger  
République Centrafricaine
4.   
S.E. M. Jean Claude Gakosso  
Ministre des Affaires Etrangères,  
de la Coopération et des Congolais  
de l'Etranger,  
République du Congo
5.   
S.E. M. Léonard She Okitindu  
Vice-Premier Ministre et Ministre  
des Affaires Etrangères et Intégration  
Régionale  
République Démocratique du Congo
6.   
S.E. Mme. Amina C. Mohamed  
Ministre des Affaires Etrangères  
République du Kenya
7.   
S.E. Mme Louise Mushikiwabo  
Ministre des Affaires Etrangères,  
de la Coopération  
et de la Communauté Est Africaine  
République du Rwanda
8.   
S.E. Prof. Ibrahim Ghandour  
Ministre des Affaires Etrangères  
République du Soudan
9.   
S.E. M. Deng Alor Kuol  
Ministre des Affaires Etrangères  
Coopération Internationale  
République du Soudan du Sud
10.   
S.E. Dr. Augustine P. Mahiga  
Ministre des Affaires Etrangères et  
Coopération Est Africaine  
République Unie de la Tanzanie
11.   
S.E. M. Sam Kutesa  
Ministre des Affaires Etrangères  
République de l'Ouganda
12.   
S.E. M. Harry Kalaba  
Ministre des Affaires Etrangères  
République de la Zambie